

# Document d'informations clés

SUNNY EURO STRATEGIC (LE "FONDS")

Classe : Part I - ISIN : FR0011152966



## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

Nom du produit : Sunny Euro Strategic (le "Fonds")  
Nom de l'initiateur du PRIIP : Sunny Asset Management (la "Société de Gestion")  
ISIN : FR0011152966  
Site internet de l'initiateur du PRIIP : [www.sunny-am.com](http://www.sunny-am.com)

Appelez le +33 (0)1 80 27 18 60 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Sunny Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce PRIIP est autorisé en France.

Sunny Asset Management est agréée en France sous le n°GP-08000045 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 16 février 2023.

## En quoi consiste ce produit ?

### TYPE

Sunny Euro Strategic est un Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français, relevant de la directive européenne 2009/65/CE (OPCVM) et agréé en France par l'Autorité des marchés financiers.

### DURÉE

Le Fonds a été créé le 10/03/2011 pour une durée de 99 ans sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

### OBJECTIFS

Le Fonds Commun de Placement (FCP) est classé dans la catégorie des OPCVM « Obligations et autres titres de créance libellés en euro »

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des OPC.

L'objectif du FCP Sunny Euro Stratégic est de rechercher, sur la durée de placement recommandée d'au moins 2 ans, une performance après frais de gestion, au moins égale à l'indicateur de référence qui est le Bloomberg Barclays Series-E Euro Govt 1-3Y Bond Index (Ticker Bloomberg BERPG1 – coupons réinvestis).

Le FCP Sunny Euro Stratégic met en oeuvre une stratégie principalement orientée dans l'investissement en produits de taux, consistant notamment à sélectionner et investir dans des obligations à moyen et long terme, avec pour objectif de les porter à leur terme, le portefeuille obligataire ayant donc avec une faible rotation. La stratégie mise en oeuvre est fondée sur une analyse de l'environnement économique global à moyen terme, l'identification de secteurs d'activité et des émetteurs, et la sélection des instruments financiers en fonction de leurs caractéristiques techniques.

Le fonds sera investi en titres de créance et instruments du marché monétaire (dont titres intégrant des dérivés tels que EMTN, BMTN, Obligations convertibles, Certificats), d'émetteurs publics ou privés, sans contrainte de pays ou de zone géographique, et sans contrainte de notation. Le fonds pourra donc être investi jusqu'à 100% en titres à caractère spéculatif. L'exposition sur le marché des taux pourra être comprise entre 0% et 100% (voire 110% du fait de la possibilité réglementaire d'un max de 10% débiteur temporaire) de l'actif net en fonction des stratégies de couverture ou d'exposition mises en oeuvre selon les conditions de marché. La sensibilité du portefeuille est au maximum de 10.

Le fonds pourra être exposé au risque actions au plus pour 10% de son actif net, par le biais d'obligations convertibles, ou d'OPC (à titre accessoire). La répartition sectorielle, géographique et la taille de capitalisation des émetteurs ne sont pas déterminés à l'avance et se feront en fonction des opportunités de marché. Le fonds pourra donc être exposé jusqu'à 10% de l'actif net aux petites et moyennes capitalisations.

Le Fonds est actif et n'a pas pour but de répliquer un indice de référence. Le gestionnaire a toute discrétion sur la composition de son portefeuille, sous réserve de cet objectif et de cette politique d'investissement.

Les informations relatives aux performances passées des dix dernières années lorsque la donnée existe sont disponibles sur demande à la Société de gestion à [contact@sunny-am.com](mailto:contact@sunny-am.com).

La part I du FCP capitalise ses revenus

La responsabilité de Sunny AM ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

Le Dépositaire est Société Générale.

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.

Des informations plus détaillées sur ce FCP, telles que le prospectus, le règlement ainsi que le dernier rapport annuel et semestriel, peuvent être obtenues gratuitement, en français, auprès de l'administrateur central, des distributeurs, de la Société de Gestion ou en ligne sur [sunny-am.com](http://sunny-am.com).

Les rachats sont possibles chaque jour ouvrable, veuillez consulter le prospectus pour plus de détails.

Période de détention recommandée (RHP) : 2 années.

### INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Le FCP s'adresse à tous les souscripteurs, et notamment aux investisseurs souhaitant disposer d'un support d'investissement privilégiant l'investissement en titres de créance tout en offrant une gestion discrétionnaire et réactive. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, celui-ci doit tenir compte de son patrimoine et de sa richesse personnelle, de ses besoins actuels et à moyen terme (2 ans), mais également de ses connaissances des produits d'investissement et de son expérience, ainsi que de son souhait ou non de prendre des risques. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Le FCP n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une "U.S. Person" peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion du FCP. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des parts auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons".

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour 2 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une incapacité du fonds à vous payer.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : Exemple d'investissement		2 ans EUR 10 000		
		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans	
<b>Scénarios</b>				
<b>Minimum</b>	<b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</b>			
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	EUR 8 610 -13.9%	EUR 8 770 -6.4%	
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	EUR 8 580 -14.2%	EUR 8 630 -7.1%	Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le même type de produit entre mars 2018 et mars 2020.
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	EUR 10 010 0.1%	EUR 10 210 1.0%	Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le même type de produit entre novembre 2018 et novembre 2020.
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	EUR 11 610 16.1%	EUR 11 550 7.5%	Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le même type de produit entre mars 2020 et mars 2022.

## Que se passe-t-il si Sunny Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Sunny Asset Management ne vous verse aucun paiement au titre du Fonds et vous serez toujours payé en cas de défaillance de Sunny Asset Management.

Les actifs du Fonds sont détenus par Société Générale.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- EUR 10 000 sont investis

Investissement de EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans
<b>Coûts totaux</b>	EUR 308	EUR 433
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	3.1%	2.1%

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3.1% avant déduction des coûts et de 1.0% après cette déduction.

## Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Jusqu'à 2.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à EUR 200
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais	0.75% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	EUR 75
Coûts de transaction	0.21% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 21
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	10% TTC de la surperformance annuelle au-delà de l'indicateur de référence. Une commission de performance de 0.25% a été prélevée au 31/12/2021. Le montant effectif peut varier en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts agrégés ci-dessus comprend la moyenne des 5 dernières années.	EUR 13

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

### Période de détention recommandée (RHP) : 2 années.

Le RHP a été choisi en fonction de la typologie des investissements potentiels. Cependant vous pouvez racheter votre investissement à tout moment pendant cette période. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'échéance.

Les demandes de souscriptions et de rachats à Valeur Liquidative (VL) inconnue sont reçues et centralisées chaque jour jusqu'à 12h00 (heure de Paris) auprès du Département des Titres et de la Bourse de la Société Générale. Elles seront exécutées sur la base de la VL du jour, calculée et publiée en J+1, sur la base des cours de clôture en J.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Dans le cas où une personne physique ou morale souhaite déposer une plainte auprès du Fonds afin de faire reconnaître un droit ou de réparer un préjudice, le plaignant doit adresser une demande écrite contenant une description du problème et les détails à l'origine de la plainte, soit par courrier électronique, soit par courrier, dans une langue officielle de leur pays d'origine à l'adresse suivante :

Sunny Asset Management, 85 rue Jouffroy d'Abbans, 75017 Paris

[contact@sunny-am.com](mailto:contact@sunny-am.com)

<https://www.sunny-am.com/contact/>

## Autres informations pertinentes

Des informations plus détaillées sur ce FCP, telles que le prospectus, le règlement ainsi que le dernier rapport annuel et semestriel, peuvent être obtenues gratuitement, en français, auprès de l'administrateur central, des distributeurs, de la Société de Gestion ou par mail à l'adresse [contact@sunny-am.com](mailto:contact@sunny-am.com).

Les performances passées au cours des 10 dernières années et les derniers scénarios de performances sont disponibles sur le site Web [https://download.alphaomega.lu/perfscenario\\_FR0011152966\\_FR\\_fr.pdf](https://download.alphaomega.lu/perfscenario_FR0011152966_FR_fr.pdf).